

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-1-22

Séance du vendredi 4 juillet 2008

RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET POUR LE HAUT-RHIN "Un ancrage territorial qui se concrétise"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération du Conseil Général du 15 octobre 2004
- VU les communications à la Commission Permanente des 1^{er} avril, 10 juin et 23 septembre 2005
- VU la communication au Conseil Général du 20 octobre 2005
- VU le rapport au Conseil Général du 08 décembre 2005
- VU le rapport à la Commission Permanente du 16 juin 2006
- VU les réunions des 7 Groupes de projet intervenues de juillet 2006 à juin 2007 (dont le Groupe "Territorialisation" les 04 décembre 2006 et 08 juin 2007)
- VU les rapports au Conseil Général des 29 juin et 19 octobre 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte des travaux, propositions et réalisations d'actions ainsi engagés dans le cadre de notre Projet d'Entreprise,

- approuve les orientations et les objectifs retenus et précisés dans ce rapport par les différents groupes et instances de travail qui y contribuent,
- donne mandat au Président pour adapter notre dispositif et poursuivre le travail engagé.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions